

---

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

---

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le mardi 5 septembre 2023 à 19 h 30, à laquelle sont présents en personne :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Monsieur le conseiller Patrick Barry;

Absent : monsieur le conseiller Kevin Patenaude.

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :  
Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 35, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

---

**2. ORDRE DU JOUR**

2023-09-0662

**CONSIDÉRANT QU'**une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL
  - 4.1 Demandes transmises au Conseil
    - 4.1.1 Demande d'appui – interdiction de maisons flottantes
    - 4.1.2 Demande pour changement de local – Cercle de Fermières
    - 4.1.3 Demande d'appui pour subvention – Cercle de Fermières
    - 4.1.4 Demande d'appui pour subvention – Fées de la Montagne
  - 4.2 Demandes des personnes présentes dans la salle
5. URBANISME
  - 5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 août 2023
    - 5.1.1 431, rang Kempt – demande d'ajout d'un usage à la zone RAG-9
6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES
  - 6.1 Résultats d'analyse des eaux de l'usine : rapport de l'inspecteur
7. VOIRIE
  - 7.1 Entretien d'hiver des rues et des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 : résultats d'ouverture des soumissions et contrat
  - 7.2 Élargissement de la montée du Grand-Bois : réception définitive des travaux et libération de la retenue finale

**5 SEPTEMBRE 2023**

- 7.3 Reconstruction d'un ponceau sur le rang Double : réception provisoire des travaux
- 8. LOISIRS
  - 8.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – dépôt d'une demande : autorisation
  - 8.2 Halloween 2023 : budget de dépenses
- 9. AFFAIRES FINANCIÈRES
  - 9.1 Comptes du mois
- 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 10.1 Budget 2024 : dates pour séances de travail et adoption du budget
  - 10.2 Vérification financière 2023 : contrat
  - 10.3 Services juridiques 2024 : contrat
  - 10.4 Croix-Rouge : entente et avis de contribution
  - 10.5 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – dépôt d'une demande : autorisation
- 11. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 12. SÉCURITÉ
- 13. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
- 14. VARIA
- 15. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
  - 8.3 Coordonnateur(rice) des loisirs et de la culture : appel de candidaturesAvec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

3. PROCÈS-VERBAL

2023-09-0663

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue 14 août 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

#### **4. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL**

##### **4.1 Demandes transmises au Conseil**

###### **4.1.1 Demande d'appui – interdiction de maisons flottantes**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'appui provenant de la Municipalité de La Macaza, ayant pour but de demander aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire, notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec.

Les membres du Conseil municipal ne détiennent pas suffisamment d'information dans ce dossier. Ils décident donc de ne pas donner suite à la présente demande d'appui.

###### **4.1.2 Demande pour changement de local – Cercle de Fermières**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 30 août 2023, de la part du Cercle de Fermières de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, demandant l'autorisation d'utiliser la Salle 1 et 2 du Centre communautaire de façon exclusive, à la place du local qui leur est actuellement réservé. Cet organisme dépose cette demande, puisque leur local actuel est devenu trop petit pour leurs besoins grandissants.

Les membres du Conseil étudieront cette demande. Des démarches seront entreprises auprès des autres organismes de la Municipalité afin de les consulter à ce sujet.

Le traitement de ce dossier est ainsi reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

###### **4.1.3 Demande d'appui pour subvention – Cercle de Fermières**

2023-09-0664

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 30 août 2023, de la part du Cercle de Fermières de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, sollicitant l'appui de la Municipalité, dans le cadre de leur demande de subvention auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'appuyer** la demande de subvention du Cercle de Fermières de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

###### **4.1.4 Demande d'appui pour subvention – Fées de la Montagne**

2023-09-0665

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu une demande de la part des Fées de la Montagne, sollicitant l'appui de la Municipalité, dans le cadre de leur demande de subvention auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'appuyer** la demande de subvention des Fées de la Montagne de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

#### **4.2 Demandes des personnes présentes dans la salle**

Un citoyen présent dans la salle mentionne aux membres du Conseil municipal que certains automobilistes ne respectent pas les limites de vitesse sur le rang Kempt. Il souhaite que des solutions soient apportées afin de corriger la situation actuelle. Il soulève également un problème concernant la tonte de gazon sur un terrain.

Un autre citoyen présent dans la salle propose l'ajout d'un dos-d'âne sur le rang Kempt afin de diminuer la vitesse des automobilistes.

---

### **5. URBANISME**

#### **5.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 août 2023**

##### **5.1.1 431, rang Kempt – demande d'ajout d'un usage à la zone RAG-9**

2023-09-0666

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la demande d'ajout de l'usage « Centre équestre » au 431, rang Kempt;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot visé par la présente demande est situé en zone résidentielle agricole (RAG-9), selon le plan de zonage de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommandent au Conseil municipal d'ajouter cet usage à la zone RAG-9 (réf. résolution numéro U2023-08-1829);

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la modification de la grille des usages et des normes du Règlement de zonage numéro 2009-185, afin d'autoriser l'usage « Centre équestre » dans la zone RAG-9.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **6. TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

#### **6.1 Résultats d'analyse des eaux de l'usine : rapport de l'inspecteur**

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance du rapport daté du 5 septembre 2023, produit par l'inspecteur municipal et en bâtiment, concernant l'usine de traitement des eaux usées. Des solutions seront étudiées par les membres du Conseil municipal et les officiers municipaux afin de corriger la situation.

---

**7. VOIRIE**

**7.1 Entretien d'hiver des rues et des chemins 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 : résultats d'ouverture des soumissions et contrat**

2023-09-0667

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2023, les membres du Conseil municipal ont autorisé la parution de l'appel d'offres public numéro MSG-2023-11 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'entretien d'hiver des rues et des chemins de la Municipalité pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 (réf. résolution numéro 2023-07-0620);

**CONSIDÉRANT QUE** 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres public;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions tenue le 28 août 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérifications, une seule soumission est conforme à l'appel d'offres et devient donc la plus basse soumission;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme reçu par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est moins onéreux que celui de la Municipalité concernant la prise en charge de l'option B de l'appel d'offres, soit la montée de Versailles Est située en partie dans la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (1 km) et dans la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (1,7 km);

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De décréter** la réalisation des travaux d'entretien d'hiver des rues et des chemins de la Municipalité pour les saisons 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, excluant la montée de Versailles Est, et d'accorder le contrat à Dénéigement Philippe Poulain inc., conformément aux termes du devis, aux prix indiqués à sa soumission comme suit :

Saison 2023-2024 (Option A) 281 263,84 \$ (toutes taxes incluses);

Saison 2024-2025 (Option A) 281 263,84 \$ (toutes taxes incluses);

Saison 2025-2026 (Option A) 281 263,84 \$ (toutes taxes incluses);

La présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'appel d'offres et la soumission de l'entreprise faisant partie intégrante de la présente résolution;

- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie »;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**7.2 Élargissement de la montée du Grand-Bois : réception définitive des travaux et libération de la retenue finale**

2023-09-0668

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, la Municipalité a accordé le contrat pour les travaux d'élargissement de la montée du Grand-Bois à l'entreprise Gestimaction inc. (réf. résolution numéro 2022-04-0113);

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, les membres du Conseil ont procédé à la réception provisoire desdits travaux, sauf quant à la tête de regard PO4, pour laquelle des correctifs ont été exigés (réf. résolution numéro 2022-11-0328);

**5 SEPTEMBRE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gestimaction inc. n'a pas apporté les correctifs nécessaires exigés par la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent procéder à une retenue permanente de 500 \$ sur le montant prévu sur la retenue finale, afin de mandater une autre entreprise pour effectuer les correctifs requis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Gestimaction inc. est en accord avec cette proposition de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** le rapport daté du 25 août 2023, produit par monsieur Alain Charbonneau, surveillant des travaux, recommandant au Conseil municipal de procéder à la réception définitive des travaux avec une retenue permanente au montant de 500 \$ pour les corrections à effectuer à la tête de regard PO4;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception définitive des travaux d'élargissement de la montée du Grand-Bois réalisés par Gestimaction inc.;
- **De procéder** à la libération de la retenue de 5 % prévue au contrat à titre de garantie pour les travaux effectués, moins un montant de 500 \$ pour la retenue permanente servant à corriger les déficiences de la tête de regard PO4, et d'ainsi autoriser l'émission d'un chèque au montant de 11 908,95 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **7.3 Reconstruction d'un ponceau sur le rang Double : réception provisoire des travaux**

2023-09-0669

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, la Municipalité a accordé le contrat de reconstruction d'un ponceau sur le rang Double à l'entreprise MSA Infrastructures inc. (réf. résolution numéro 2023-03-0494);

**CONSIDÉRANT** la réalisation des travaux pour un montant de 151 202,41 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués selon les plans et devis;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De procéder** à la réception provisoire des travaux de reconstruction d'un ponceau sur le rang Double réalisés par MSA Infrastructures inc.;
- **D'autoriser** l'émission d'un chèque au montant de 143 642,29 \$, toutes taxes incluses, à MSA Infrastructures inc. pour le paiement du contrat et de retenir un montant de 7 560,12 \$, toutes taxes incluses (5 %), à titre de garantie pour les travaux effectués, et ce, conformément aux termes du contrat;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8. LOISIRS**

**8.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – dépôt d'une demande : autorisation**

2023-09-0670

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent déposer une demande de subvention, dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (ci-après « PAFIRSPA ») afin d'aménager un Espace multifonction avec une patinoire extérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du Guide du demandeur et se disent en accord avec son contenu;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire autorise la présentation du projet d'aménagement d'un Espace multifonction avec une patinoire extérieure au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **Que** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **Que** la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire désigne madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8.2 Halloween 2023 : budget de dépenses**

2023-09-0671

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité loisir et culture Frère-André souhaite organiser une fête d'Halloween (danse, maison hantée, activités pour adolescents) au Centre communautaire le 28 octobre prochain, de concert avec le Club Optimiste de Mont-Saint-Grégoire;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **D'autoriser** une dépense au montant maximal de 700 \$, toutes taxes incluses, pour l'organisation d'une fête d'Halloween 2023;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget « Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8.3 Coordonnateur(rice) des loisirs et de la culture : appel de candidatures**

2023-09-0672

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice des loisirs actuellement en poste, madame Audrey Ashworth, a remis sa démission effective en date du 31 décembre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil désirent embaucher une nouvelle personne afin d'occuper ce poste;

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **De procéder** à un appel de candidatures pour un poste de coordonnateur(rice) des loisirs et de la culture;
- **D'autoriser** l'affichage dudit poste sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le site de Québec Municipal et dans le bulletin municipal;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2023 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## **9. AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **9.1 Comptes du mois**

2023-09-0673

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 5 septembre 2023;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 86 413,74 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 243 259,73 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

## **10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **10.1 Budget 2024 : dates pour séances de travail et adoption du budget**

2023-09-0674

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal doivent se réunir pour discuter du budget 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De prévoir** les séances de travail pour la préparation du budget 2024 aux dates suivantes :
  - 28 septembre 2023 à 19 h;
  - 16 octobre 2023 à 19 h;
  - 23 novembre 2023 à 19 h;
- **De fixer** au lundi 4 décembre 2023 à 19 h 15, la date de la séance extraordinaire lors de laquelle le budget 2024 de la Municipalité sera adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **10.2 Vérification financière 2023 : contrat**

2023-09-0675

**CONSIDÉRANT** l'offre de service datée du 22 août 2023 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Granby) pour le mandat de vérification des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023;



**5 SEPTEMBRE 2023**

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'accorder** à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (bureau de Granby) les mandats suivants :
  - la vérification des états financiers 2023 pour un montant de 17 300 \$, taxes en sus;
  - la préparation des déclarations fiscales fédérale et provinciale au tarif fixe de 315 \$, taxes en sus.
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **10.3 Services juridiques 2024 : contrat**

**2023-09-0676**

**CONSIDÉRANT** l'offre de service pour consultations générales de la firme Vox Avocat[e]s inc. pour l'année 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour le service de consultations générales à taux forfaitaire à la firme Vox Avocat[e]s inc. pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce, au tarif annuel de 574,88 \$, toutes taxes incluses, selon l'offre de services datée du 22 août 2023;
- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **10.4 Croix-Rouge : entente et avis de contribution**

**2023-09-0677**

**CONSIDÉRANT QUE** la « Lettre d'entente services aux sinistrés » signée entre la Société canadienne de la Croix-Rouge et la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire prendra fin en décembre 2023 (réf. résolutions numéros 2019-12-9032 et 2022-11-0353);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la nouvelle « Entente de services aux personnes sinistrés » d'une durée de 2 ans proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution annuelle est établie à 0,20 \$ per capita, par année;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont reçu copie de l'avis de contribution couvrant la période de décembre 2023 à novembre 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'autoriser** mesdames Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, et Suzanne Boulais, mairesse, à signer l'« Entente de services aux personnes sinistrés » de la Société canadienne de la Croix-Rouge, effective en date du 5 décembre 2023;
- **D'autoriser** le paiement de l'avis de contribution portant le numéro de dossier C52661 au montant de 659,20 \$ (soit 3 296 habitants au taux de 0,20 \$) à la Croix-Rouge canadienne, le tout conformément à l'entente en vigueur, au mois de janvier 2024;

- **De prévoir** les sommes nécessaires au budget 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**10.5 Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – dépôt d'une demande : autorisation**

2023-09-0678

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal souhaitent déposer une demande de subvention, dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), afin de procéder au réaménagement de la Salle 1 et 2 au Centre communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des modalités du programme et se disent en accord avec celles-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **Que** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
- **De mandater** madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, afin de transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, la demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du Gouvernement du Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**11. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS**

Madame la conseillère Julie Robert suggère que la Municipalité ajoute des panneaux indiquant la présence de WiFi dans le stationnement du Centre communautaire.

Madame la conseillère Julie Robert propose que la Municipalité ajoute des chroniques « Saviez-vous que » dans le bulletin municipal, afin de promouvoir les informations qui sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

---

**12. SÉCURITÉ**

Madame la conseillère Julie Robert mentionne que des travaux de peinture ont été effectués sur la piste cyclable la Route des Champs traversant la Route 227 à la hauteur de la Ville de Marieville, afin d'inciter les cyclistes à effectuer leur arrêt obligatoire avant de traverser. Elle souhaiterait que cette idée soit partagée au Comité Pro-Piste pour la piste cyclable traversant la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Madame la conseillère Julie Robert soulève également l'idée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu qui a procédé à l'affichage de photos des élèves de l'école de la Municipalité à des endroits stratégiques, dans le but de faire ralentir les automobilistes et les conscientiser davantage.

---

**13. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI**

Les membres du Conseil municipal discutent concernant une correspondance reçue.

**14. VARIA**

Les membres du Conseil municipal demandent à ce qu'un suivi soit effectué auprès des organisateurs de l'événement « Marche des zombies » (réf. résolution numéro 2022-12-0372), qui devait possiblement se tenir à la fin du mois d'octobre 2023, afin de valider si l'événement se tiendra.

---

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question de la part de la personne présente dans la salle.

---

2023-09-0679

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2023-09-0668
2023-09-0669
2023-09-0673

---

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

---

---

Suzanne Boulais, mairesse

---

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

**ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉOLUTIONS**

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Suzanne Boulais, mairesse